

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

.....

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2009.

- 12 janvier (*voir article 3 du règlement 130-2003*)
- 2 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1<sup>er</sup> juin
- 6 juillet
- 3 août
- 8 septembre (*voir article 4 du règlement 130-2003*)
- 5 octobre
- 2 novembre, si scrutin 9 novembre (*voir article 5 du règlement no 130-2003*)
- 7 décembre

Les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15. (*voir article 3 du règlement no 130-2003*).

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille huit (2008).**

Louise Trachy,

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le troisième (3<sup>e</sup>) jour de décembre 2008, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce troisième (3<sup>e</sup>) jour de décembre deux mille huit (2008).

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière